En termes

LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 32
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 14 MAI 2024

PRESENTS	:	**M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal** **Mme Delphine VOELLINGER, Vice-présidente du Conseil municipal et Conseillère municipale** **Mme Sylvie DESBAILLET, Conseillère municipale** **MM Patrick CORBAT, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Lionel MARQUIS, Vincent MONNIER, Conseillers municipaux**
INVITE	:	**M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune**
EXCUSE	:	**M. Daniel CHAMBAZ, Conseiller municipal**
ASSISTENT A LA SEANCE	:	**M. Olivier FAVRE, Maire** **Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints** **Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire**
PROCES-VERBAL	:	**Mme Florence CHOUET**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024
2. Informations de la Mairie
3. Rapport de la commission Urbanisme / Environnement
4. Rapport de la commission Emplacements
5. Passerelle Allondon – Prise de position
6. Route de Verbois : Projet d'aménagement pour la diminution de la vitesse
7. Présentation des comptes 2023 de la commune de Russin
8. Présentation et approbation des comptes 2023 du Groupement Intercommunal des sapeurs-pompiers Russin Dardagny – Délibération
9. Présentation et approbation des comptes 2023 du Groupement Intercommunal de la Jeunesse – Délibération
10. Présentation et approbation des comptes 2023 de la Fondation du logement – Délibération
11. Présentation et approbation des comptes de la Fondation Intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2023 – Délibération
12. Rapport de la commission des Finances
13. Approbation des comptes 2023 de la commune de Russin – Délibération
14. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal – Résolution
15. Dates des séances du CM de septembre à décembre 2024
16. Propositions individuelles et questions
17. Divers

Séance ouverte à 19h00

Claude MEMBREZ : Ouvre la séance en saluant M. le Maire et ses adjoints, la secrétaire, la procès-verbaliste et tous les membres du Conseil municipal. Il salue également la présence de M. Silvano MATTIOLI. Daniel CHAMBAZ est excusé.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE

- AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE :
  - Route des Molards 22 : Aménagement de combles et rénovation de toiture.
  - Lagunes de Verbois : L'Etat retravaille les fonds du Rhône, afin de préserver certaines zones (non prises par les courants) propices au développement de la faune et de la flore.

- TOUR DE ROMANDIE – 28.04.24: Le tour est passé sur la commune de Russin, du pont des Baillets à la descente de Verbois. La manifestation s'est très bien déroulée.

- CHAMPIONNAT SUISSE DE CYCLISME SUR ROUTE – 20, 22, 23 JUIN 2024 : Départ Aire-la-Ville direction Cartigny, Avully, La Plaine, Russin, pour terminer à Aire-la-Ville. Le Maire cite : ''Le choix s'est porté sur un parcours roulant d'une quinzaine de kilomètres qui promet des courses rapides et offensives. Le tracé emprunte la mythique côte de Russin (Baillets) située à trois kilomètres de l'arrivée et qui a longtemps été un passage incontournable de cette épreuve historique que fût le Tour du Canton''. Il annonce que la circulation sera fortement perturbée et qu'un arrangement spécifique sera mis en place pour les déplacements scolaires. Un tout-ménage à cet effet sera adressé aux habitants de la Commune.

- RESEAU CADIOM – CHAUFFAGE A DISTANCE PAR INCINERATION DES ORDURES MENAGERES : Le réseau enterré de distribution de chaleur est parcouru par de l'eau surchauffée, produite par la vapeur provenant des fours d'incinération de l'usine des Cheneviers. Le réseau alimente certains quartiers. A l'instigation de Daniel CHAMBAZ, une demande d'approvisionnement sur Russin, respectivement Dardagny, a été envoyée à Cadiom et sera soumise à leur Conseil de Direction pour une analyse de faisabilité. L'énergie est certes juste à côté, mais la difficulté réside dans la traversée du Rhône (les conduites Cadiom ont des sections assez gigantesques). Retour à suivre.

Suzanne SERAFINI

- FONTAINES : Toutes les fontaines du village ont dorénavant un débit réduit à 1 litre/minute, excepté celle sise angle chemin de la Croix-de-Plomb et route du Mandement. Il n'a pas été possible de réduire son débit à moins de 2 litres/minute, en raison de son rôle de ''fontaine laboratoire''. Des tests sont effectués sur celle-ci.

- JOURNAL : Paraîtra fin mai, début juin.

- SORTIE DES AINES – 22.05.24 : La sortie aura lieu à la Cathédrale et cette année, elle ne se déroulera pas avec les aînés de Dardagny. L'adjointe lance un appel aux conseillères et/ou conseillers intéressés à y participer.

- FETE DE LA MUSIQUE – 21.06.24 : Soirée organisée par les ELLES.

- PROMOTIONS SCOLAIRES – 29.06.24 : Auront lieu à Dardagny.
  - Rdv à 15h30 le samedi à la salle polyvalente pour la préparation.
  - Rdv à 10h00 le dimanche pour le rangement.

- REPAS ESTIVAL – 18.08.24 : Informations à suivre.

- COMMISSION EVENEMENT : Date de la prochaine commission à fixer en fin de séance du présent Conseil municipal.

Didier FROSSARD

- TRAVAUX DE GENIE CIVIL – CHAUSSEE :
  - Fissures de revêtement : les travaux, effectués conjointement avec Dardagny, sont terminés.
  - Réfection (structure, fondations ...) : Des travaux ponctuels vont se poursuivre durant le printemps.

- PISTE CYCLABLE ROUTE DU MANDEMENT : A la hauteur de la ''frontière'' entre Satigny et Russin, le projet de création d'un trottoir et d'une piste cyclable bidirectionnelle (sur env. 1.7 km), piloté par l'Office cantonal du Génie Civil, est resté gelé pendant plusieurs mois. Suite à diverses relances, une séance interservices s'est tenue à Russin courant avril. Un projet (modifié) sera présenté par le Département de l'Infrastructure du Canton à l'automne 2024. Selon leur planning, les travaux devraient débuter au printemps 2026 et s'achever en 2028. La Commune attache une importance particulière à la création d'un giratoire à la sortie de la route de Verbois. L'Adjoint reviendra sur le sujet dès réception du nouveau projet.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION URBANISME / ENVIRONNEMENT

Delphine VOELLINGER : Procède à la lecture du rapport du 17.04.24 de Daniel CHAMBAZ.

SCHEMA DIRECTEUR – ORGANISATION DE LA SEANCE DE CONCERTATION

La commission d'Urbanisme et d'Environnement a tenu une séance le 11 mars, durant laquelle elle a discuté de l'organisation de la concertation de la population pour le Schéma Directeur communal. Elle a examiné les propositions du Bureau AETC et réglé les détails organisationnels. Les séances de concertation avec les habitants et les habitantes de Russin auront lieu les mercredi 29 mai et 5 juin à 18h00, un flyer d'invitation a été envoyé par la Mairie au début du mois de mai.

Les membres de la commission comptent sur la participation active des Conseillers lors de ces séances.

Guy JULINI : Rapporte que quelques habitants n'ont pas bien saisi si les deux séances traiteront du même sujet ou s'il s'agira de deux thèmes différents.

Delphine VOELLINGER : Il s'agira de deux concertations différentes. L'une portant sur la chartre et l'autre sur les chemins pédestres proprement dits.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION EMPLACEMENTS

Vincent MONNIER : Donne lecture du rapport de commission.

Comme énoncé lors du dernier rapport de la commission Emplacements, une étude de faisabilité pour une place de jeux avait été commandée.

L'étude de faisabilité d'une petite zone de jeux et de rencontre a été remis à la commission Emplacement, qui en a pris connaissance et s'est réunie le 16 avril pour en débattre. Cette étude nous propose différents types de jeux, à différents endroits entre le préau et la Mairie.
Suite à la séance du 16 avril, la commission s'est positionnée favorablement, afin que l'étude de faisabilité d'un aménagement sur la zone située entre la Mairie et le préau de l'école soit approfondie (côté chemin des Christophes).
La commission propose, au Conseil municipal, la poursuite du mandat d'étude de faisabilité en privilégiant l'espace mentionné plus haut.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, propose de passer au vote concernant la poursuite de l'étude.
Vote : 7 oui. 0 non. 0 abstentions.

5. PASSERELLE ALLONDON – PRISE DE POSITION

Olivier FAVRE : Les commissions Mobilité (Russin), et Environnement - Urbanisme (Dardagny) se sont réunies lors d'une séance commune.

Deux variantes de passerelles piétonnes avaient tout d'abord été présentées.

- Variante 1 : Passerelle ouverte, nécessitant un entretien régulier des parties boisées.
- Variante 2 : Passerelle couverte, assurant la pérennité de l'ouvrage. Toiture à deux pans.
  Le type de couverture n'avait toutefois pas obtenu la majorité. A la demande de la commission, une étude liée à la pose de panneaux photovoltaïques, côté sud (pont routier), a été effectuée. Ces panneaux pourraient potentiellement alimenter le stade du Donzelle, par exemple. Le projet est techniquement envisageable, mais pour l'heure, l'étude n'a pas été poussée plus avant.

Une troisième variante est alors proposée.

- Variante 3 : Passerelle couverte. Toiture arrondie.
  Le projet a obtenu la majorité (mais pas l'unanimité) des membres de la commission.

Cette passerelle, plus qu'un passage sur l'Allondon, est aussi partie intégrante du cheminement piéton de nombreuses promenades et s'insère donc dans un projet d'ensemble où la sécurité du piéton est primordiale. Les accroches de la passerelle, seront en conséquence reliées à des chemins entièrement sécurisés.
Côté Russin : Un accès sous le pont routier (plus de traversée de la route du Mandement en plein virage). Un aménagement du raccordement au chemin de la Charrette, afin que le tracé soit bien lisible dans l'espace.
Côté Dardagny : Le Conseil municipal de Dardagny s'exprimera sur le sujet lors de sa séance du mois de juin. A noter que cette passerelle est liée au projet de giratoire (projet cantonal) sur la commune de Dardagny.

Lionel MARQUIS : La troisième variante permet-elle la pose de panneaux solaires ?
Olivier FAVRE : Non. Le toit arrondi ne le permet pas.
Vincent MONNIER : La troisième variante est-elle celle proposée par la commission ?
Olivier FAVRE : Oui. Pour rappel : à la majorité et non à l'unanimité.
Delphine VOELLINGER : Le toit des variantes est différent, mais la base de la passerelle est-elle identique ?
Olivier FAVRE : Absolument. Il rappelle qu'il s'agit d'un avant-projet. Celui-ci doit être affiné. Il précise également que les toitures couvertes (variantes 2 et 3) protègent toutes deux la partie boisée de l'édifice.

Claude MEMBREZ : En l'absence d'autres questions, procède au vote.
Variante 1 : 1 oui.
Variante 2 : 1 oui.
Variante 3 : 4 oui.
Une abstention.

Ce vote sera assorti à la décision de Dardagny au mois de juin. Si Dardagny devait ne choisir aucune variante et renoncer au projet, ce dernier tombera. Si deux variantes devaient obtenir le même nombre de voix, une procédure et un arbitrage seront à mettre en place.

6. ROUTE DE VERBOIS : PROJET D'AMENAGEMENT POUR LA DIMINUTION DE LA VITESSE

Claude MEMBREZ : Procède à la lecture du courrier reçu à l'attention du Conseil municipal.

Emmanuelle Rohner *Russin, le 24 avril 2024*
Route de Vertois 42
1281 Russin
Erica Deuber Ziegler
Ch. De la Croix-de-Plomb 13A
1281 Russin

M. Claude Membrez
Président du Conseil municipal de Russin
Place du Mandement 1
1281 Russin

Concerne : Accident mortel route de Verbois à Russin et course de motos.

Monsieur le Président,

Nous vous prions de prendre connaissance de la lettre que nous adressons ce jour à Mme Monica Bonfanti, commandante de la Police cantonale. Elle concerne un sujet qui mobilise depuis quelques années des riverains de la route de Verbois, la police et les autres offices concernés de l'Etat (mobilité, génie civil), nos autorités communales de Russin et notre association locale Demain Russin.
Cette lettre fait suite à la réaction de Mme Bonfanti à notre lettre ouverte, parue dans la Tribune de Genève du 13 mars 2024 (également jointe en annexe), qui nous a renvoyées à M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat en charge de la santé et des mobilités.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à nos sentiments respectueux.
Pour le comité de Demain Russin

Emmanuelle Rohner *Erica Deuber Ziegler*

Claude MEMBREZ : Résume brièvement le contexte, connu de tous. Il rappelle qu'une résolution a été votée en date du 19.03.24, demandant à l'Exécutif d'aller de l'avant. Il propose dès lors que le Maire informe le Conseil municipal des dernières évolutions, afin qu'une réponse soit apportée à ce courrier.

Olivier FAVRE : En effet, la Mairie a répondu à toutes les demandes de la résolution, reprises ci-après.

- Intervenir auprès des autorités cantonales.
  En dates du 09.04.24 et du 03.05.24, la Commune (Exécutif in corpore, technicien communal et secrétaire de Mairie) a rencontré M. MESSAGER, Directeur régional de l'Office cantonal des Transports (OCT), M. GORCE, Ingénieur cantonal de l'Office cantonal du Génie civil (OCGC) et M. CRETENAND, Capitaine de l'Unité routière de la Gendarmerie de Police du Canton de Genève et M. HOSTETTLER, Délégué à la Sécurité de l'Etat de Genève. Les discussions ont porté sur la mise en place de radars et d'aménagements routiers, ainsi que sur les contrôles de police. Un PV a été rédigé et sera mis à disposition des Conseillers.

- Procéder aux demandes nécessaires pour la pose de radars et d'aménagements routiers.
  La Commune s'est penchée sur la mise en place de radars. En raison de la configuration de la route, plusieurs radars seraient nécessaires pour que la réduction de vitesse soit respectée. Or, certains radars peuvent coûter jusqu'à CHF 90'000.-. Cette éventualité n'est pas retenue pour l'heure, mais elle n'est pas exclue ; elle pourrait venir compléter un dispositif d'aménagements routiers. Dans l'intervalle, des radars mobiles seront installés.

- Insister auprès de la police sur la mise en place de contrôles réguliers.
  Les contrôles réguliers seront maintenus.

- Prier l'Office cantonal des véhicules d'informer les instructeurs moto école de ne pas emprunter cette route.
  Un courrier doit encore confirmer la demande téléphonique faite à l'Office cantonal des véhicules.

- Préaviser défavorablement toute demande d'autorisation de course ou démonstration de véhicules motorisés.
  Un préavis négatif a récemment été donné à la demande d'autorisation de la Course de Verbois. Celle-ci n'aura donc en principe pas lieu, ce qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions auprès des journalistes.

Après deux ans... L'Exécutif a reçu une proposition concrète émanant de l'OCT et de l'OCGC, et propose aux Conseillers municipaux, à titre d'essai pendant une année et ce, dès cet été : La mise en place d'aménagements horizontaux (5) qui n'autorisent pas le croisement dans la ligne droite et induisent un rapport de priorité. Ce type d'aménagement (obstacle) implique obligatoirement un abaissement de la vitesse à 40 km/h, sous couvert d'un arrêté provisoire (test) dès le mois de juin. A noter qu'à 50 km/h, peu d'aménagements sont possibles.

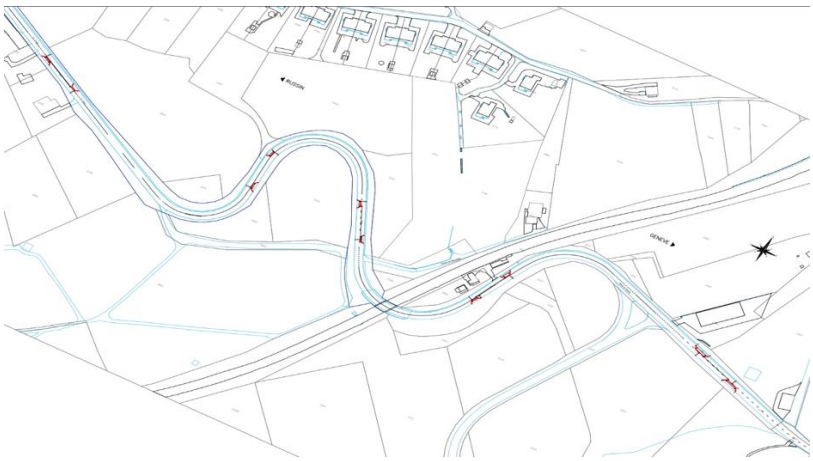

Ce projet a obtenu l'aval du Conseiller d'Etat chargé de la Mobilité, M. Pierre Maudet. L'Exécutif espère que cette phase de test d'une année aboutira à une réduction des accidents et des nuisances.

En parallèle de ce dispositif, une autre démarche est entreprise. Le long de la route cantonale, la parcelle située juste à la sortie du pont (direction Russin), est une parcelle privée qui appartient aux SIG. Ces derniers vont déposer une demande d'autorisation de construire sur cette parcelle, où bon nombre de motards se rejoignent lors de leurs ''entrainements''. L'ouvrage consistera en une bordure de béton. Certes, cela ne fera que déplacer le ''QG'' des motards de l'autre côté de la route, mais le site sera moins dangereux.

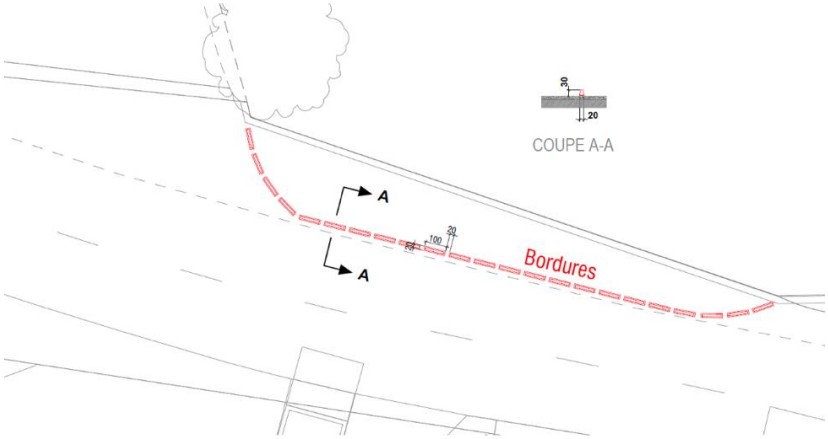

Suzanne SERAFINI : Précise que les aménagements routiers ''maps'' (blocs rouges et blancs) seront amovibles et que les blocs de béton sur la parcelle des SIG ne seront pas démontables (convoi exceptionnel). En tant que riveraine et apolitique, elle se dit ravie que tout ce qui était impossible pendant 15 ans, soit devenu possible grâce à l'écoute d'un magistrat cantonal, M. Pierre Maudet, qu'elle remercie.
Patrick CORBAT : S'interroge sur le ralentissement. Les motards ne vont-ils pas jouer avec ces contours ... a-t-on d'autres expériences sur d'autres sites ?
Olivier FAVRE : Effectivement. Rien n'est certain. Toutefois, l'objectif est de rendre le parcours moins attractif. Il s'agit d'un dispositif qui a fait ses preuves, le rapport de priorité oblige le ralentissement.

Lionel MARQUIS : Se réfère aux trois axes concernés : radars, aménagements routiers et contrôles de police. Qu'en est-il du dernier axe, fondement principal de la démarche effectuée auprès de Mme BONFANTI.
Olivier FAVRE : Précise quelques chiffres du rapport de police : Entre 2019 et mars 2024 sur le tronçon de la route de Verbois, la police a effectué 98 contrôles radars, contrôlé 28'000 véhicules, distribué 3'963 amendes d'ordre et 302 contraventions, constaté 140 délits de vitesse. En outre, le rapport stipule que la police est beaucoup plus présente sur la route de Verbois qu'ailleurs et que celle-ci représente 15.42 % des infractions, contre 10 % ailleurs sur le Canton. Toutefois, même s'ils prennent la précaution d'être discrets, les policiers sont très souvent identifiés et l'information véhiculée par SMS ou autre. Dès lors, tout s'arrête. Les statistiques intéressent Lionel MARQUIS et lui seront remises.
Vincent MONNIER : Outre les aménagements routiers, estime la présence de radars nécessaire. Ne serait-ce que pour le bruit. Il pense à la ''vengeance'' de motards énervés, qui n'hésiteraient pas à faire du bruit volontairement.
Suzanne SERAFINI : Ce type de radar sonore n'est pas disponible. Jusqu'à lors, la Commune a bénéficié de l'aide de radars sonores appartenant au TCS.
Olivier FAVRE : Il n'y aura pas de radars fixes pour l'instant, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de contrôles de vitesse et de radars mobiles durant cette période d'essai.

Claude MEMBREZ : *Le sujet est connu depuis bon nombre d'années, une résolution a été prise et diverses problématiques du sujet ont avancé. Un essai d'une année est proposé.*
Le Président propose aux Conseillers de passer au vote sur la validation d'un essai pour un an (aménagements routiers et réduction de vitesse) et de répondre en ce sens au courrier reçu.
Vote : 4 oui. 0 non. 3 abstentions.

7. PRESENTATION DES COMPTES 2023 DE LA COMMUNE DE RUSSIN

Claude MEMBREZ : La Commission des Finances a étudié les comptes de fonctionnement, d'investissement et le bilan en détail le 06.05.24, en la présence de M. MATTIOLI, et décidé dès lors de proposer les chiffres ce soir au Conseil municipal. Le Président passe en revue les postes et commente divers points notables. Il suggère que les Conseillers se manifestent en cas de questions et/ou commentaires. Aucune question n'est soulevée.

A la fin de la présentation, le Maire remercie le Président et tient à apporter quelques précisions.

Olivier FAVRE : Tient tout d'abord à souligner la bonne gestion, de l'Exécutif, des dépenses de la Commune en regard du montant voté au budget par les Conseillers municipaux, sur la base d'une estimation fiscale de l'AFC très incertaine. En effet, à l'appui de tableaux représentatifs des estimations fiscales 2023 pour les comptes de personnes physiques et personnes morales, il précise que l'estimation de l'AFC se base sur les taxations fiscales 2022 à un instant T, soit à fin janvier 2024. Prévisions très aléatoires en ce sens que bon nombre de déclarations fiscales 2022 n'ont pas encore été remises et/ou traitées à cette date (aussi étonnant que cela puisse paraître et à juste titre ou non). Au 31.01.24 : Pourcentage de taxations de personnes physiques traitées : 59%. Pourcentage de taxations de personnes morales traitées : 21%.

Claude MEMBREZ : Confirme que la Commune ne peut que se réjouir de la bonne gestion des comptes de la Commune par l'Exécutif.

8. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2023 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN DARDAGNY – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Les comptes de la Compagnie 101 se portent bien. Sur la base d'un budget estimé à CHF 184'000.-, (budget extraordinaire en raison du renouvellement de toutes les tenues feu qui n'étaient plus aux normes, dont le coût s'élève à env. CHF 70'000.- pour l'entier de la Compagnie), CHF 187'000.- ont été dépensés, soit un petit dépassement de CHF 3'000.-. Au prorata du nombre d'habitants, la charge de Russin s'élève donc à CHF 42'095.-.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN POUR L'ORGANISATION DU CORPS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES POUR L'EXERCICE 2023.

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;
Vu le rapport de l'organe de révision de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 2 mai 2024 ;
Vu le rapport de la commission du Groupement intercommunal SPV de Dardagny Russin du 7 mars 2024 acceptant les comptes 2023 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillères et Conseillers présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes du Groupement Intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2023.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

9. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2023 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE – DELIBERATION

Suzanne SERAFINI : Les comptes ont été approuvés par le Groupement. Quelques fluctuations de montants à noter, liés au nombre de places (en diminution de 5 à 4) attribuées à Russin, au statut financier des personnes engagées, ainsi qu'au salaire des parents. La subvention de Russin se situe à CHF 165'752.-. La place coûte CHF 58'144.-. A noter que les frais de personnel (minimum obligatoire) pour 20 enfants sont les mêmes que pour 35 enfants. L'idéal serait donc de pouvoir agrandir la crèche et recevoir plus d'enfants, pas possible actuellement.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2023 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;
Vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 18 avril 2024 ;
Vu l'approbation du rapport et des comptes 2023 par le Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillères et Conseillers présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes pour l'exercice 2023 du Groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

10. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION DU LOGEMENT – DELIBERATION

Olivier FAVRE : La Fondation se porte bien. En 2022, passablement de travaux ont été entrepris, financés par les fonds propres de la Fondation. Aujourd'hui, tous les biens (privés et commerciaux) sont occupés et régulièrement rémunérés. L'entretien est effectué régulièrement par la régie. Montant des produits : CHF 418'000.-. Montant des charges : CHF 170'000.-. Résultat du compte : CHF 234'000.-, approuvé par le Conseil de Fondation lors de sa séance du 18.04.24.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN POUR L'EXERCICE 2023.

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire de Rive SA, désignée comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
Vu l'approbation du rapport et des comptes 2023 par le Conseil de Fondation dans sa séance du 18 avril 2024 approuvant les comptes 2023 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillères et Conseillers présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes de la Fondation du logement pour l'exercice 2023.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

11. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES AU 31 DECEMBRE 2023 – DELIBERATION

Didier FROSSARD : Rappelle que, conformément à la loi sur l'administration des communes, les comptes ont été soumis pour audit à la fiduciaire dédiée, qui a jugé ceux-ci conformes. Le capital propre de la Fondation (plus de CHF 9 mios) se porte très bien. Le bénéfice de 2023 se monte à CHF 682'000.-, vs CHF 370'000.- en 2022.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, POUR L'EXERCICE 2023.

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;
Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire Wuarin & Chatton, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 ;
Vu l'approbation dudit rapport et des comptes 2023 par le Conseil de fondation, le 26.03.2024
Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, du 23 août 2004 ;
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillères et Conseillers présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

12. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Claude MEMBREZ : L'étude détaillée des comptes a fait l'objet d'un procès-verbal très fouillé. La commission est arrivée à la conclusion que ces comptes seraient présentés en Conseil municipal de ce jour.

13. APPROBATION DES COMPTES 2023 DE LA COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède dès lors à la lecture de la DELIBERATION : PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2023 DANS LEUR INTEGRALITE.

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
Vu le rapport et l'approbation des comptes 2023 de la commission des finances du 6 mai 2024 ;
Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de la commune de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention, sur 8 Conseillères et Conseillers présents à la séance, dont le Président

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leurs intégralités annexées à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 2'709'132.94 aux charges et de CHF 4'623'703.37 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'914'570.43.
   Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'914'570.43 et résultat extraordinaire de CHF 0.00.
3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 1'095'407.37 aux dépenses et de CHF 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'095'407.37.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 27'517'045.42.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 388'445.48 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Annexes : comptes annuels 2023 dans leur intégralité.

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

14. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – RESOLUTION

Olivier FAVRE : Rappelle que les membres du Bureau sont élus pour un mandat d'un an à partir du 1er juin. A ce jour, trois candidatures, une pour chaque poste, ont été déposées et sont soumises au vote de l'assemblée. En l'absence de candidatures spontanées, le Maire énonce et remercie les candidats :
Au poste de présidence : Delphine VOELLINGER
Au poste de vice-présidence : Claude MEMBREZ
Au poste de secrétaire : Marilène DEMIERRE

Claude MEMBREZ : Procède à : L'ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – 1ER JUIN 2024 AU 31 MAI 2025.

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu l'art. 3 du règlement du Conseil municipal ;

Le Conseil municipal

PROPOSE

Par 7 oui, 0 non, 0 abstention ***:*** *Election de Mme Delphine VOELLINGER, Présidente*
Par 7 oui, 0 non, 0 abstention ***:*** *Election de M. Claude MEMBREZ, Vice-président*
Par 8 oui, 0 non, 0 abstention ***:*** *Election de Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire*
Sur 8 Conseillères et Conseillers présents, dont le Président et la Vice-présidente actuels

Les membres suivants constituent le Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, comme suit :

Présidente : Delphine VOELLINGER
Vice-président : Claude MEMBREZ
Secrétaire : Marilène DEMIERRE

Claude MEMBREZ
Président du Conseil municipal

15. DATES DES SEANCES DU CM DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2024

Les dates ci-après sont arrêtées :

Mardi 10.09.24	19h00	
Mardi 22.10.24	19h00	
Mardi 26.11.24	19h00	
Lundi 16.12.24	19h00	*(votation du budget)*

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Aucune proposition et/ou question n'est formulée.

17. DIVERS

- CONSEIL MUNICIPAL DU 25.06.24

  Claude MEMBREZ : Traditionnellement, le dernier Conseil municipal de l'année de législature (année scolaire) est suivi d'un repas. Ce sera le cas le 25 juin prochain.

- TOURNOI DE FOOTBALL ET DE PETANQUE DES ELUS DU 26.05.24

  OLIVIER FAVRE : Sont concernés, tous les Conseils municipaux des 45 communes du Canton, les membres des Exécutifs, ainsi que le Grand Conseil. Le Maire lance un avis aux grands sportifs (ou pas) de la Commune, qui seront les bienvenus au Centre sportif des Cherpines.

- FETE DU 1ER JUIN AU PORT NOIR

  Commémoration de l'arrivée des Confédérés au Port noir en 1814, préfigurant l'entrée de Genève dans la Confédération.
  Manifestation fort sympathique. Cérémonie très protocolaire, comprenant notamment un défilé de drapeaux et de bannières communales. La Commune, qui vient de faire l'acquisition d'une magnifique bannière, cherche un porte-drapeau. N'importe quel citoyen (ou citoyenne) de la Commune, âgé de 18 ans et plus, est éligible à cette fonction. Sa candidature sera validée par l'Exécutif. Hormis la fierté du job, ne pas oublier qu'il faut rester debout durant près d'une heure et demie, parfois sous un soleil de plomb ...
  Programme de la manifestation : Rdv vers 17h30. La cérémonie, qui se termine vers 19h00, est suivie d'une verrée.

Claude MEMBREZ : Personne ne souhaitant plus s'exprimer, le Président, souhaite une excellente fin de soirée à toutes et à tous.

Séance levée à 20h45.

La prochaine séance est fixée au 25.06.24, 19 heures.

Claude Membrez	Marilène Demierre
Président du Conseil municipal	Secrétaire